

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Le Conseil Communautaire, convoqué le 30 septembre 2025, s'est réuni à Aurillac Agglomération le **6 octobre 2025** à 18h30 sous la présidence de Monsieur Pierre MATHONIER.

Nombre de conseillers : 68

Nombre de conseillers présents à la séance : 46

Nombre de conseillers absents à la séance : 9

Nombre de conseillers en exercice : 68

Nombre de conseillers représentés : 13

Nombre de conseillers suppléés : 1

### **ETAIENT PRÉSENTS :**

Pierre MATHONIER, Christian POULHES, Magali MAUREL, Stéphane FRECHOU, Bernadette GINEZ, Jean-Luc LENTIER, Gérard PRADAL, Angélique MARTINS, Sébastien PRAT, Nathalie GARDES, Maryline MONTEILLET, Charly DELAMAIDE, Ginette APCHIN, Michel BAISSAC, Yvette BASTID, Jamal BELAIDI, Bernard BERTHELIER, Nadine BRUEL, Jean-Luc DONEYS, Vincent NIGOU, Philippe FABRE, Dominique FABREGUES, Jean-Michel FAUBLADIER, Claudine FLEY, Daniel FLORY, Christian FRICOT, Cécile GANE, Frédéric GODBARGE, Mireille LABORIE, Evelyne LADRAS, Sylvie LACHAIZE, Dominique LAVIGNE, Jacqueline MARTINEZ-SEVERAC, Philippe MARIOU, Philippe MAURS, Christophe PESTRINAUX, Jean-Louis PRAX, Jean-François RODIER, Valérie RUEDA, Guy SENAUD, Philippe SENAUD, Frédéric SERAGER, Nicole SOULENQ-COUSSAIN, Jean-Luc TOURLAN, Jean-Louis VIDAL, Julien VIDALINC

### **ETAIENT REPRESENTE(E)S :**

Isabelle LANTUEJOUL (représentée par Sylvie LACHAIZE), Alain COUDON (représenté par Bernard BERTHELIER), Jean-François BARRIER (représenté par Sébastien PRAT), Elisa BASTIDE (représentée par Philippe MARIOU), Patricia BENITO (représentée par Jean-Luc DONEYS), Vanessa BONNEFOY (représentée par Claudine FLEY), Elise BRUGIERE (représentée par Stéphane FRECHOU), Philippe COUDERC (représenté par Christophe PESTRINAUX), Thierry CRUEGHE (représenté par Jean-Louis VIDAL), Aurélie DEMOULIN (représentée par Magali MAUREL), David LOPEZ (représenté par Julien VIDALINC), Jean-Pierre PICARD (représenté par Ginette APCHIN), Véronique VISY (représentée par Valérie RUEDA)

### **ETAIENT ABSENT(E)S :**

Yves ALEXANDRE, Catherine AMALRIC, Hubert BONHOMMET, Michel COSNIER, Stéphanie DELORME, Géraud DELPUECH, Chloé MOLES, Maxime MURATET, Jean-Paul NICOLAS

**Monsieur Christian POULHES** a été élu secrétaire de séance.

## **N° DEL\_2025\_146 : TOURISME / CRÉATION D'UN CHEMIN DE GRANDE RANDONNÉE GR480 SUR LE TERRITOIRE D'AURILLAC AGGLOMÉRATION Rapporteur : Madame Maryline MONTEILLET**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L.5211-1 et suivants relatifs aux compétences des établissements publics de coopération intercommunale ;

Vu les statuts d'Aurillac Agglomération, et notamment les compétences relatives à l'aménagement, l'entretien et la valorisation des sentiers de randonnée ;

Vu le Schéma départemental des itinéraires de promenade et de randonnée (PDIPR) arrêté par le Conseil départemental du Cantal ;

Considérant la délibération du Comité fédéral de la Fédération Française de Randonnée Pédestre relative à la labellisation et à la création des itinéraires de Grande Randonnée (GR) ;

Considérant l'opportunité de développer un nouvel itinéraire de Grande Randonnée GR480, permettant de relier les trois villages corréziens de Turenne, Curemonte et Collonges-la-Rouge à Laroquebrou puis, sur le territoire d'Aurillac Agglomération, à Aurillac via Lacapelle-Viescamp, Saint-Paul-des-Landes et Ytrac, puis au GR400, tracé sur les Communes de Saint-Cirgues-de-Jordanne et Mandailles-Saint-Julien, via Saint-Simon, Velzic et Lascelles ;

Considérant que ce projet, empruntant exclusivement des sentiers reconnus d'intérêt communautaire, constitue un levier pour le développement du tourisme de pleine nature, la mise en valeur du patrimoine paysager et culturel, ainsi que pour l'attractivité du territoire ;

Considérant la nécessité de définir un tracé, d'assurer le balisage et la signalisation conformément aux normes de la Fédération Française de Randonnée Pédestre ;

Considérant l'intérêt de mobiliser les communes concernées, le Comité départemental de randonnée pédestre et l'ensemble des partenaires institutionnels et associatifs afin de garantir la faisabilité et la pérennité du projet ;

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide à l'unanimité :

- d'approuver le principe de création d'un chemin de Grande Randonnée GR480 sur le territoire d'Aurillac Agglomération, tel que décrit ci-dessus ;

- de confier au Service Tourisme la conduite du projet de création, comprenant la définition du tracé, les études préalables, le balisage ;

- d'autoriser Monsieur le Président, ou par délégation, Madame la Vice-Présidente en charge des Équipements Touristiques, à engager les démarches et à signer toute convention nécessaire avec la Fédération Française de Randonnée Pédestre, le Comité départemental de randonnée pédestre, les communes concernées et les partenaires institutionnels pour la réalisation du projet ;

- d'inscrire au budget communautaire, fonction 70 Randonnée, les crédits nécessaires à la mise en œuvre du projet de création du GR480 ;

- de solliciter le soutien financier du Département du Cantal, de la Région AURA et de tout autre organisme compétent pour accompagner la réalisation de ce projet structurant pour le territoire.

Au registre sont les signatures,  
Pour extrait certifié conforme,

Le Président,

Le Secrétaire de séance,

Pierre MATHONIER

Christian POULHES.